



Risques Psychosociaux dans la Police, Vers un droit de révocation des cadres malveillants !?

Force est de constater que ces derniers mois, la situation en termes de risques psychosociaux (RPS) dans la Police Nationale ne s'est pas améliorée.

Malgré les mesures mises en place dans le cadre du Plan Mobilisation Suicide tendant à identifier et traiter les nombreux facteurs « RPS », trop peu de résultats.

Pire, lorsqu'un « cadre » malveillant est identifié et que sa « malveillance » est connue et reconnue de tous, il n'est jamais ou que trop rarement éloigné de son emploi hiérarchique.

Pour **UNITE SGP POLICE**, il faut écarter tous les agents malveillants :

- De la vie en Unité
- D'une mission d'encadrement ou d'autorité

S'agissant de ce dernier point, **UNITE SGP POLICE** revendique la mise en place d'un dispositif de « Droit de Révocation des Cadres ».

Dès lors qu'une majorité des agents sous son autorité l'exprimeront, le cadre malveillant devra être écarté de son emploi hiérarchique.

En l'état du métier de policier, dans sa sphère de travail, la bienveillance doit être une nécessité absolue.

La lutte contre les Risques Psychosociaux nous concerne tous